

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA VERGNE**

-----

L'an deux mil vingt-trois le huit février à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. INGRAND Alain, Maire.

Date de convocation : 01 février 2023

**Présents** : Mmes Bianchini, Bineau, Mercier, Veubret, Mrs Giraudeau, Ingrand, Lecourt, Praud, Renaux, Zimmermann.

**Pouvoirs** : Mme Beaumatin à M Giraudeau, Mme Guérout à M Ingrand, M Gauvin à Mme Bianchini

**Absent** : Mmes Gonvalves,

**Absent Excusé** : Mme Guet, Mme Guérout, Mme Beaumatin, M Gauvin

**Secrétaire de séance** : Mme Bianchini Noémie

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Présents : 10

Nombre de votants : 13

**OBJET : 1. Personnel Communal**

**1.1 Contrat Unique d'Insertion**

M. Le Maire informe que suite au départ de l'agent technique recruté dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion et que face à l'accroissement de travail lié aux équipements nouveaux de la commune, il est envisagé de recruter un nouvel agent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de créer un emploi dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion à compter du 13 février 2023, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 h.

**AUTORISE** M le Maire à signer tous documents à intervenir ainsi que le contrat correspondant.

Les crédits seront inscrits au budget 2023 au compte 64168.

Fait et délibéré à La Vergne les jour mois et an susdits

Ont signé au registre : Tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain INGRAND